

RCS : BELFORT
Code greffe : 9001

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BELFORT atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1995 B 40071
Numéro SIREN : 400 870 333
Nom ou dénomination : 2 MCP

Ce dépôt a été enregistré le 01/04/2019 sous le numéro de dépôt 1024

Greffe du tribunal de commerce de BELFORT



Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 01/04/2019

Numéro de dépôt : 2019/1024

Déposant :

Nom/dénomination : 2 MCP

Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 400 870 333

N° gestion : 1995 B 40071



Désignation de l'entreprise : Société 2MCP SASU		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12		
Adresse de l'entreprise ZI LES BOUQUERES		Durée de l'exercice précédent* 12		
Numéro SIRET* 4 0 0 8 7 0 3 3 3 0 0 0 3 8		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N clos le, 3 0 0 9 2 0 1 8		
		N-1 3 0 0 9 2 0 1 6		
		Brut 1		
		Amortissements, provisions 2		
		Net 3		
		Net 4		
Capital souscrit non appelé (I)		AA		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		
	Frais de développement *	CX		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	30 493	
	Fonds commercial (1)	AH		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		
	Terrains	AN		
	Constructions	AP	160 294	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	260 509	
	Autres immobilisations corporelles	AT	250 600	
Immobilisations en cours	AV			
Avances et acomptes	AX			
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		
	Autres participations	CU	1 760 974	
	Créances rattachées à des participations	BB		
	Autres titres immobilisés	BD		
	Prêts	BF		
	Autres immobilisations financières*	BH	1 276	
	TOTAL (II)	BJ	2 464 146	
	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	14 157
		En cours de production de biens	BN	384 089
		En cours de production de services	BP	
Produits intermédiaires et finis		BR		
Marchandises		BT		
Avances et acomptes versés sur commandes		BV		
CRÉANCES		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	1 726 801
		Autres créances (3)	BZ	202 651
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	
DIVERS		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	
	Disponibilités	CF	52 375	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	1 141	
	TOTAL (III)	CJ	2 381 213	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW		
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM		
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN		
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	4 845 359		
		IA	709 845	
		1A	4 135 514	
		3A	3 711 426	
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un en des immobilisations financières nettes :	CP	
			1 276	
		(3) Part à plus d'un an :	CR	
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :	Créances :	

COPIE CERTIFIÉE
CONFORME

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique



Handwritten signature

Désignation de l'entreprise : Société 2MCP SASU

Néant *

		Exercice N		Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :318...0.0.0.....)	DA	318 000		318 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	31 800		31 800
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ)	DG	1 576 202		1 448 501
	Report à nouveau	DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	443 451		527 701
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)		DL	2 369 453	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	35 044		
	Provisions pour charges	DQ	97 715		90 336
	TOTAL (III)		DR	132 759	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	325		405
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI)	DV	458 280		29 703
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	595 470		613 068
	Dettes fiscales et sociales	DY	463 604		454 487
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
Autres dettes	EA	3 130		6 066	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	112 492		191 360
TOTAL (IV)		EC	1 633 302		1 295 088
Ecart de conversion passif * (V)		ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	4 135 514		3 711 426
RENOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC			
		ID			
		IE			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 633 302		1 295 088	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



Signature

Désignation de l'entreprise :		Société 2MCP SASU						Néant	*	
		Exercice N						Exercice (N-1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC				
	Production vendue	{ biens* services*	FD	101 371	FE	12 118	FF	113 488	69 858	
			FG	4 002 573	FH	548 593	FI	4 551 166	4 867 541	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	4 103 943	FK	560 711	FL	4 664 654	4 937 398		
Production stockée*						FM	(362 968)	(308 454)		
Production immobilisée*						FN				
Subventions d'exploitation						FO				
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)						FP	11 977	24 961		
Autres produits (1) (11)						FQ	2 620	46		
Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	4 316 283	4 653 951		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS			
	Variation de stock (marchandises)*						FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU	464 766	472 423	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV	(526)	6 647	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *						FW	2 345 016	2 492 238	
	Impôts, taxes et versements assimilés*						FX	43 318	43 356	
	Salaires et traitements*						FY	784 333	729 303	
	Charges sociales (10)						FZ	321 204	300 905	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	{ - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions					GA	32 087	41 577
								GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*						GC	50 431	8 942
	Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD	42 423	8 021	
	Autres charges (12)						GE	12	13	
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	4 083 064	4 103 424		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	233 219	550 527		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*						(III) GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré*						(IV) GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ	300 000	165 000	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	1 366	85	
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM			
	Différences positives de change						GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO			
Total des produits financiers (V)						GP	301 366	165 085		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*						GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	3 554	337	
	Différences négatives de change						GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT			
Total des charges financières (VI)						GU	3 554	337		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	297 812	164 749		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	531 031	715 276		

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique



[Signature]

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : <u>Société 2MCP SASU</u>		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	4 777
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD	4 777
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	9 267
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	9 267
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(4 490)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	83 090
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	4 622 426
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	4 178 975
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	443 451
RENOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières	HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG
	(3) Dont { - Crédit bail mobilier *	HP	4 356
		- Crédit bail immobilier	HQ
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD
	(9) Dont transferts de charges	A1	3 035
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9			
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)	Exercice N		
Cf état annexe	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
	9 267	4 777	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N		
	Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique



Exercice N, clos le : 3 0 0 9 2 0 1 8

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : Société 2MCP SASU

Néant *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées, cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

- 1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE
- 2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE
- 3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE

-	
=	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique



[Signature]

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : Société 2MCP SASU Néant *

CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
		CY	EL	EM	EN			PH	
Frais d'établissement et de développement TOTAL I									
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE	30 344	PF	39	PG			30 383
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV	160 294	PW		PX		PY	160 294
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	235 669	QA	6 422	QB		QC	242 091
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	49 805	QE	1 200	QF		QG	51 006
	Matériel de transport	QH	66 437	QI	18 596	QJ		QK	85 033
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	84 777	QM	5 830	QN		QO	90 608
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
	TOTAL III	QU	596 983	QV	32 049	QW		QX	629 032
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)		ON	627 328	OP	32 087	OQ		OR	659 415

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		
Frais établissement TOTAL I	M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1
Terrains	Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1		R2		R3		R4		R5		R6
	Sur sol d'autrui	R7	R8		R9		S1		S2		S3		S4
	Inst.gales,agenc et am.des const.	S5	S6		S7		S8		S9		T1		T2
Inst. techniques mat. et outillage	T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9
Autres immobilisations corporelles	Inst.gales,agenc am. divers	U1	U2		U3		U4		U5		U6		U7
	Matériel de transport	U8	U9		V1		V2		V3		V4		V5
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7		V8		V9		W1		W2		W3
	Emballages récup.et divers	W4	W5		W6		W7		W8		W9		X1
TOTAL III	X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	NL						NM						NO
Total général (I+II+III+IV)	NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW						NY						NZ
		Total général non ventilé (NS + NT + NU)						Total général non ventilé (NW - NY)					

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRANTUS Informatique



Désignation de l'entreprise : Société 2MCP SASUNéant *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
		1	2	3	4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C
		- corporelles	6E	6F	6G
		- titres mis en équivalence	O2	O3	O4
		- titres de participation	9U	9V	9W
	- autres immobilisations financières(1)*	O6	O7	O8	
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF	UH	
	- financières	UG	UH	UK	
	- exceptionnelles	UJ	UK		

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032



Signature

Désignation de l'entreprise :		Société 2MCP SASU		Néant <input type="checkbox"/> *			
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM	UN	
	Prêts (1) (2)		UP		UR	US	
	Autres immobilisations financières		UT	1 276	UV	1 276	UW
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA				
	Autres créances clients		UX	1 726 801	1 726 801		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)		ZI				
	Personnel et comptes rattachés		UY				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ				
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	20 324	20 324	
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	48 543	48 543	
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN			
		Divers		VP			
	Groupe et associés (2)		VC	127 849	127 849		
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	5 934	5 934		
	Charges constatées d'avance		VS	1 141	1 141		
	TOTAUX			VT	1 931 868	VU	1 931 868
REVENUS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD				
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE				
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF				
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y					
Autres emprunts obligataires (1)		7Z					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	325	325		
	à plus de 1 an à l'origine		VH				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A					
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	595 470	595 470			
Personnel et comptes rattachés		8C	174 583	174 583			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	120 705	120 705			
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E				
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	138 010	138 010		
	Obligations cautionnées		VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	30 306	30 306		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J					
Groupe et associés (2)		VI	458 280	458 280			
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	3 130	3 130			
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ					
Produits constatés d'avance		8L	112 492	112 492			
TOTAUX			VY	1 633 302	VZ	1 633 302	
REVENUS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL	
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK				
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032							

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique



Signature

Annexe aux Comptes Annuels

Exercice clos le 30 Septembre 2018

L'exercice a une durée de douze mois. Les notes ci-après, constituant l'annexe, font partie intégrante des comptes annuels. Sauf indication contraire, tous les montants sont exprimés en euros.

Note 1 **Faits caractéristiques de l'exercice**

L'exercice n'a été marqué par aucun fait caractéristique significatif.

Note 2 **Evénements postérieurs à la clôture de l'exercice**

Aucun événement entrant dans le cadre de cette information n'est intervenu depuis la clôture de l'exercice.

Note 3 **Principes, règles et méthodes comptables**

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis et présentés en conformité avec les dispositions légales et réglementaires applicables en France, le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 du 4 novembre 2016, ainsi que les avis et recommandations ultérieurs du Conseil National de la Comptabilité.

Les comptes annuels ont été établis conformément aux hypothèses de base suivantes :

- Principe de prudence ;
- Continuité d'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices.

Changement de méthode comptable

La présentation des comptes annuels et les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Immobilisations incorporelles

a) Logiciels :

Les logiciels sont amortis linéairement sur une période de 1 à 3 ans.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition et font l'objet d'un amortissement annuel.

Les principaux paramètres d'amortissement, tenant compte des durées d'utilisation estimées, sont les suivants :

	Modes d'amortissement	Durées
▪ Agencement des constructions, installations générales	linéaire	5 à 15 ans
▪ Matériels et outillages	linéaire / dégressif	2 à 7 ans
▪ Matériel de transport	linéaire	1 à 5 ans
▪ Matériel informatique	linéaire / dégressif	3 à 5 ans
▪ Mobilier	linéaire	3 à 10 ans

Immobilisations financières

Les titres de participation sont inscrits au bilan pour leur coût d'entrée dans le patrimoine de la société. Ils sont, le cas échéant, dépréciés pour tenir compte de leur valeur d'utilité pour la société. Leur valeur fait l'objet d'un examen annuel si des indices de perte de valeur sont identifiés.

Stocks

Les matières et marchandises sont évaluées à leur coût d'acquisition qui comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les travaux en cours correspondent aux travaux exécutés sur l'ensemble des commandes non terminées à la clôture de l'exercice (méthode de l'achèvement). Ils sont déterminés commandes par commandes et sont valorisés au coût de revient. Ce dernier comprend essentiellement les achats de matériaux, les factures des sous-traitants, ainsi qu'une quote-part de charges indirectes de production.

Des provisions pour pertes à terminaison peuvent éventuellement être constituées afin de prendre en compte les pertes probables sur les chantiers en cours.

Les stocks sont évalués suivant la méthode : Dernier prix d'achat connu

Une dépréciation est constatée lorsque, à la clôture, la valeur d'utilité des stocks et/ou des travaux en cours est inférieure à la valeur comptable.

Créances et dettes

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions pour risques et charges

L'entreprise comptabilise une provision lorsque, à la date de clôture de l'exercice, l'entreprise a une obligation (juridique ou implicite) vis-à-vis d'un tiers résultant d'un événement passé dont il est probable que le règlement se traduise par une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente attendue et lorsque le montant de la perte ou du passif peut être évalué avec fiabilité.

Le montant comptabilisé en provision représente la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la date de clôture.

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi

Conformément à la note d'information de l'ANC du 28 février 2013, le produit à recevoir lié au Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi est comptabilisé en réduction des charges de personnel.

Note 4 Actif immobilisé

Immobilisations corporelles et incorporelles

Voir tableau 2054 en annexe

Amortissements

Voir tableau 2055 en annexe

Dépréciations

Voir tableau 2056 en annexe

Titres de participation

Voir tableau 2054 en annexe

Liste des filiales et participations

	Filiales détenues à + de 50 %			Participations détenues de 10 à 50 %	
	ANCI	ASM DIMATEC	HMP SLOVAKIA		
Capital	200 000 €	40 000 €	6 639 €		
Capitaux propres autres que le capital	1 683 848 €	115 538 €	418 670 €		
Quote-part du capital détenu	100.00%	100.00%	100.00%		
Valeur comptable des titres détenus :					
Valeur Brute :	1 714 335 €	40 000 €	6 639 €		
Valeur Nette :	1 714 335 €	40 000 €	6 639 €		
Prêts et avances consentis par la société mère					
Provisions sur prêts					
Montant des cautions et avals donnés par la société mère					
Chiffre d'affaires HT du dernier exercice	5 728 843 €	1 090 162 €	1 952 535 €		
Résultat du dernier exercice	988 286 €	51 135 €	256 060 €		
Dividendes encaissés par la société mère dans l'exercice			300 000 €		
Observations (2)					

La valeur d'utilité des titres de participation est estimée à partir :

- de la valeur d'entreprise des filiales déterminée sur la base d'un multiple appliqué au résultat d'exploitation moyen, calculé à partir du résultat prévisionnel pour l'exercice 2018/2019 et des résultats d'exploitation constatés au 30 Septembre 2018 et 2017.
- de la situation financière des filiales

Compte tenu du test de dépréciation effectué, aucune provision n'a été comptabilisée sur l'exercice.

Note 5 Produits à recevoir

Les produits à recevoir à la clôture de l'exercice se décomposent comme suit :

	€
▪ Clients, factures à établir	177 513
▪ Taxe CET trop versé	6 511
▪ Avoir à recevoir	5 015
Total	189 039

Note 6 Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance à la clôture de l'exercice se décomposent comme suit :

	€
▪ Médecine du travail	449
▪ Maintenances	692
Total	1 141

Note 7 Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance à la clôture de l'exercice se décomposent comme suit :

	€
▪ Prestations facturées d'avance	112 492
Total	112 492

Note 8 Capitaux propres

Le capital social est composé de 12 000 actions de 26.50 € chacune, intégralement libérées.

Note 9 Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges se décomposent comme suit :

€	Montant à l'ouverture	Dotations	Reprise (provision utilisée)	Reprise (provision non utilisée)	Montant à la clôture
▪ Perte à terminaison	0 €	35 044 €	0 €	0 €	35 044 €
▪ Indemnités de retraite	90 336 €	7 379 €	0 €	0 €	97 715 €
Total	90 336 €	42 423 €	0 €	0 €	132 759 €

Note 10 Etat des créances et dettes

Classement par échéances : voir tableau 2057 en annexe

Note 11 Charges à payer

Les charges à payer à la clôture de l'exercice se décomposent comme suit :

	€
▪ Fournisseurs, factures non parvenues	52 718
▪ Personnel, provision pour congés à payer	160 232
▪ Personnel, provision pour primes à payer	26 171
▪ Etat, impôts et taxes à payer	49 732
▪ Frais bancaires	325
Total	289 178

Note 12 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est comptabilisé selon la méthode de l'achèvement, il est constaté lors de la réception des travaux exécutés.

	€
▪ France	4 103 943
▪ Etranger	560 711
Chiffre d'affaires	4 664 654

Note 13 Résultat exceptionnel

Les principaux éléments du résultat exceptionnel sont les suivants :

	Charges (€)	Produits (€)
▪ Régularisation subvention BPI France		4 777
▪ Pénalités	1 345	
▪ Dégrèvement taxe CET	-23 097	
▪ Rappel CFE 2015 à 2018	31 019	
Total	9 267	4 777

Note 14 Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi

Le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE), a été comptabilisé en diminution des charges de personnel (cotisations sociales) pour un montant de 29 538 €.

Note 15 Impôt sur les sociétés

La société 2MCP est entrée dans le périmètre d'intégration fiscale de la société mère (RDPI) depuis le 1^{ER} Octobre 2016.

En application de la convention, chaque société détermine sa charge d'impôt comme en l'absence d'intégration fiscale. La charge d'impôt comptabilisée par la société 2MCP s'élève à 83 090 €.

La ventilation de l'impôt sur les sociétés entre le résultat courant et le résultat exceptionnel est la suivante :

Résultat	Avant impôt	Impôt	Résultat Net
▪ Courant	531 031 €	84 587 €	446 444 €
▪ Exceptionnel	- 4 490 €	- 1 497 €	- 2 993 €
Total	526 541 €	83 090 €	443 451 €

Note 16 Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires inscrits dans les charges de l'exercice au titre de la mission de contrôle légal des comptes, s'élèvent à 7 052 €.

Note 17 Eléments relatifs aux parties liées

Toutes les transactions réalisées entre les parties liées sont des opérations internes au groupe et conclues à des conditions normales de marché.

La société n'a consenti aucun engagement financier à l'égard d'entités liées.

Note 18 Ventilation de l'effectif moyen

L'effectif moyen de l'exercice est de :

Cadres et dirigeants	5
Employés	18
Total	23

Note 19 Engagements pris au titre des indemnités de fin de carrière

L'engagement de la société en matière d'indemnité de fin de carrière est évalué à 97 715 € à la date de clôture. Cette dette actuarielle a été évaluée à partir des paramètres suivants :

- Départ à l'initiative du salarié 65 ans
- Augmentation annuelle des salaires 2 %
- Taux de turnover 2 % faible
- Cotisations sociales cadres 45 %
- Cotisations sociales non cadres 40%
- Taux d'actualisation 2 %
- Table de mortalité TG 05

Cette dette actuarielle est intégralement provisionnée dans les comptes.

Note 20 Engagements hors bilan

Engagements pris en matière de crédit bail

		CREDITS BAUX (Décret 83-1020 du 29 novembre 1983 - article 53)		
EXERCICE	30/09/2018	INSTALLATIONS MATERIEL ET OUTILLAGES	MATERIELS DE TRANSPORT	TOTAUX
VALEUR D'ORIGINE			26 308	26 308
AMORTISSEMENTS				
	Cumuls exercices antérieurs		8 315	8 315
	Dotation de l'exercice		5 247	5 247
	TOTAL		13 562	13 562
REDEVANCES PAYEES				
	Cumuls exercices antérieurs		10 399	10 399
	Exercice		4 356	4 356
	TOTAL		14 755	14 755
REDEVANCES RESTANT A PAYER				
	à 1 an au plus		4 356	4 356
	plus d'1 an - de 5 ans		5 990	5 990
	plus de 5 ans			
	TOTAL		10 347	10 347
VALEUR RESIDUELLE				
	à 1 an au plus			
	plus d'1 an - de 5 ans		526	526
	plus de 5 ans			
	TOTAL		526	526
MONTANT PRIS EN CHARGE DANS L'EXERCICE			4 356	4 356

2MCP
Société par Actions Simplifiée
14 ZI des Bouquières
25400 – EXINCOURT

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES 2018

In Extenso
Orne

30 Rue d'Alençon
CONDE SUR SARTHE
BP 321
61009 ALENÇON CEDEX



[Handwritten signature]

2MCP
Société par Actions Simplifiée
14 ZI des Bouquières
25400 – EXINCOURT

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 30 Septembre 2018

A l'Assemblée Générale de la société 2MCP,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société 2MCP relatifs à l'exercice clos le 30 Septembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.



[Signature]

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01 octobre 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

- ✓ Les titres de participations sont inscrits et évalués en comptabilité selon les modalités décrites à la note « Immobilisations Financières » et « Liste des filiales et participations » de l'annexe des comptes annuels.

Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos contrôles ont porté sur le caractère approprié des principes et estimations comptables retenus et avons procédé à l'analyse des hypothèses sur lesquelles se fondent ces évaluations.

- ✓ Votre société comptabilise et évalue ses en-cours selon les modalités décrites dans la note « Stocks » de l'annexe. Le montant est déterminé en fonction du degré d'avancement des contrats et dépendant des estimations des résultats à terminaison des chantiers en-cours.

Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses qui sous-tendent ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D. 441-4 du code de commerce ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion. En conséquence, nous ne pouvons attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

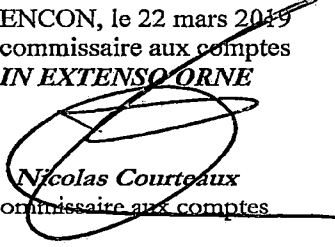
Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

ALENCON, le 22 mars 2019
Le commissaire aux comptes
IN EXTENSO ORNE


Nicolas Courteaux
Commissaire aux comptes

ANNEXE

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.



A handwritten signature in black ink, appearing to be 'C. ...'.

Désignation de l'entreprise : Société 2MCP SASU		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12		
Adresse de l'entreprise ZI LES BOUQUIERES		Durée de l'exercice précédent* 12		
Numéro SIRET* 4 0 0 8 7 0 3 3 3 0 0 0 3 8			Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N clos le 3 0 0 9 2 0 1 8		
		N-1 3 0 0 9 2 0 1 6		
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	
		Net 3		
		Net 4		
Capital souscrit non appelé (I)	AA			
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC	
	Frais de développement *	CX	CQ	
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	
	Fonds commercial (1)	AH	AI	
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM	
	Terrains	AN	AO	
	Constructions	AP	AQ	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	
Immobilisations en cours	AV	AW		
Avances et acomptes	AX	AY		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (F)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT	
	Autres participations	CU	CV	
	Créances rattachées à des participations	BB	BC	
	Autres titres immobilisés	BD	BE	
	Prêts	BF	BG	
Autres immobilisations financières*	BH	BI		
TOTAL (II)	BJ	BK		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM
		En cours de production de biens	BN	BO
		En cours de production de services	BP	BQ
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS	
	Marchandises	BT	BU	
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY
Autres créances (3)		BZ	CA	
DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC	
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE	
	Disponibilités	CF	CG	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	
	TOTAL (III)	CJ	CK	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW		
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM		
Ecarts de conversion actif* (VI)	CN			
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	IA		
Revenus : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	
Clause de réserve de propriété :	Immobilisations :	Stocks :	Créances :	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

* Des données comptables et fiscales sont disponibles dans le fichier "9 2022" Dossier N° 060163 en Euros.



Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : Société 2MCP SASU

Néant *

		Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :318.000.....)	DA 318 000	318 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD 31 800	31 800
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EI)	DG 1 576 202	1 448 501
	Report à nouveau	DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI 443 451	527 701
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
		TOTAL (I)	DL 2 369 453
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
		TOTAL (II)	DO
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP 35 044	
	Provisions pour charges	DQ 97 715	90 336
		TOTAL (III)	DR 132 759
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU 325	405
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV 458 280	29 703
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX 595 470	613 068
	Dettes fiscales et sociales	DY 463 604	454 487
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA 3 130	6 066
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB 112 492	191 360
	TOTAL (IV)	EC 1 633 302	1 295 088
	Ecart de conversion passif* (V)	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE 4 135 514	3 711 426
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B	
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC	
		ID	
		IE	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG 1 633 302	1 295 088	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUERREZ Informations



Signature

Désignation de l'entreprise : Société 2MCP SASU		Exercice N				Exercice (N-1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
		FA	FB	FC			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*						
	Production vendue	biens*	101 371	FE	12 118	FF	113 488
		services*	4 002 573	FH	548 593	FI	4 551 166
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	4 103 943	FK	560 711	FL	4 664 654
	Production stockée*				FM	(362 968)	(308 454)
	Production immobilisée*				FN		
	Subventions d'exploitation				FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)				FP	11 977	24 961
	Autres produits (1) (11)				FQ	2 620	46
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	4 316 283	4 653 951
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS			
	Variation de stock (marchandises)*			FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU	464 766	472 423	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV	(526)	6 647	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *			FW	2 345 016	2 492 238	
	Impôts, taxes et versements assimilés*			FX	43 318	43 356	
	Salaires et traitements*			FY	784 333	729 303	
	Charges sociales (10)			FZ	321 204	300 905	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*		GA	32 087	41 577
			- dotations aux provisions		GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*		GC	50 431	8 942	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions		GD	42 423	8 021		
	Autres charges (12)			GE	12	13	
Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	4 083 064	4 103 424	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GG	233 219	550 527	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*	(III)		GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré*	(IV)		GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ	300 000	165 000	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL	1 366	85	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM			
	Différences positives de change			GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO			
Total des produits financiers (V)				GP	301 366	165 085	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*			GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR	3 554	337	
	Différences négatives de change			GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT			
Total des charges financières (VI)				GU	3 554	337	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				GV	297 812	164 749	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW	531 031	715 276	

Désignation de l'entreprise : <u>Société 2MCP SASU</u>		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N	Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	4 777	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	4 777	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	9 267	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	9 267	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(4 490)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	83 090	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	4 622 426	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	4 178 975	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	443 451	
RENVIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont {	produits de locations immobilières	HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont {	- Crédit bail mobilier *	HP	4 356
		- Crédit bail immobilier	HQ	8 788
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC	
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	3 035	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4			
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9				
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)	Exercice N			
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
Cf état annexe	9 267	4 777		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N			
	Charges antérieures	Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Annexe aux Comptes Annuels

Exercice clos le 30 Septembre 2018

L'exercice a une durée de douze mois. Les notes ci-après, constituant l'annexe, font partie intégrante des comptes annuels. Sauf indication contraire, tous les montants sont exprimés en euros.

Note 1 Faits caractéristiques de l'exercice

L'exercice n'a été marqué par aucun fait caractéristique significatif.

Note 2 Evénements postérieurs à la clôture de l'exercice

Aucun événement entrant dans le cadre de cette information n'est intervenu depuis la clôture de l'exercice.

Note 3 Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis et présentés en conformité avec les dispositions légales et réglementaires applicables en France, le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 du 4 novembre 2016, ainsi que les avis et recommandations ultérieurs du Conseil National de la Comptabilité.

Les comptes annuels ont été établis conformément aux hypothèses de base suivantes :

- Principe de prudence ;
- Continuité d'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices.

Changement de méthode comptable

La présentation des comptes annuels et les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Immobilisations incorporelles

a) Logiciels :

Les logiciels sont amortis linéairement sur une période de 1 à 3 ans.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition et font l'objet d'un amortissement annuel.

Les principaux paramètres d'amortissement, tenant compte des durées d'utilisation estimées, sont les suivants :

	Modes d'amortissement	Durées
▪ Agencement des constructions, installations générales	linéaire	5 à 15 ans
▪ Matériels et outillages	linéaire / dégressif	2 à 7 ans
▪ Matériel de transport	linéaire	1 à 5 ans
▪ Matériel informatique	linéaire / dégressif	3 à 5 ans
▪ Mobilier	linéaire	3 à 10 ans

Immobilisations financières

Les titres de participation sont inscrits au bilan pour leur coût d'entrée dans le patrimoine de la société. Ils sont, le cas échéant, dépréciés pour tenir compte de leur valeur d'utilité pour la société. Leur valeur fait l'objet d'un examen annuel si des indices de perte de valeur sont identifiés.

Stocks

Les matières et marchandises sont évaluées à leur coût d'acquisition qui comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les travaux en cours correspondent aux travaux exécutés sur l'ensemble des commandes non terminées à la clôture de l'exercice (méthode de l'achèvement). Ils sont déterminés commandes par commandes et sont valorisés au coût de revient. Ce dernier comprend essentiellement les achats de matériaux, les factures des sous-traitants, ainsi qu'une quote-part de charges indirectes de production.

Des provisions pour pertes à terminaison peuvent éventuellement être constituées afin de prendre en compte les pertes probables sur les chantiers en cours.

Les stocks sont évalués suivant la méthode : Dernier prix d'achat connu

Une dépréciation est constatée lorsque, à la clôture, la valeur d'utilité des stocks et/ou des travaux en cours est inférieure à la valeur comptable.

Créances et dettes

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions pour risques et charges

L'entreprise comptabilise une provision lorsque, à la date de clôture de l'exercice, l'entreprise a une obligation (juridique ou implicite) vis-à-vis d'un tiers résultant d'un événement passé dont il est probable que le règlement se traduise par une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente attendue et lorsque le montant de la perte ou du passif peut être évalué avec fiabilité.

Le montant comptabilisé en provision représente la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la date de clôture.

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi

Conformément à la note d'information de l'ANC du 28 février 2013, le produit à recevoir lié au Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi est comptabilisé en réduction des charges de personnel.

Note 4 Actif immobilisé

Immobilisations corporelles et incorporelles

Voir tableau 2054 en annexe

Amortissements

Voir tableau 2055 en annexe

Dépréciations

Voir tableau 2056 en annexe

Titres de participation

Voir tableau 2054 en annexe

Liste des filiales et participations

	Filiales détenues à + de 50 %			Participations détenues de 10 à 50 %	
	ANCI	ASM DIMATEC	HMP SLOVAKIA		
Capital	200 000 €	40 000 €	6 639 €		
Capitaux propres autres que le capital	1 683 848 €	115 538 €	418 670 €		
Quote-part du capital détenu	100.00%	100.00%	100.00%		
Valeur comptable des titres détenus :					
Valeur Brute :	1 714 335 €	40 000 €	6 639 €		
Valeur Nette :	1 714 335 €	40 000 €	6 639 €		
Prêts et avances consentis par la société mère					
Provisions sur prêts					
Montant des cautions et avals donnés par la société mère					
Chiffre d'affaires HT du dernier exercice	5 728 843 €	1 090 162 €	1 952 535 €		
Résultat du dernier exercice	988 286 €	51 135 €	256 060 €		
Dividendes encaissés par la société mère dans l'exercice			300 000 €		
Observations (2)					

La valeur d'utilité des titres de participation est estimée à partir :

- de la valeur d'entreprise des filiales déterminée sur la base d'un multiple appliqué au résultat d'exploitation moyen, calculé à partir du résultat prévisionnel pour l'exercice 2018/2019 et des résultats d'exploitation constatés au 30 Septembre 2018 et 2017.
- de la situation financière des filiales

Compte tenu du test de dépréciation effectué, aucune provision n'a été comptabilisée sur l'exercice.

Note 5 Produits à recevoir

Les produits à recevoir à la clôture de l'exercice se décomposent comme suit :

	€
▪ Clients, factures à établir	177 513
▪ Taxe CET trop versé	6 511
▪ Avoir à recevoir	5 015
Total	189 039

Note 6 Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance à la clôture de l'exercice se décomposent comme suit :

	€
▪ Médecine du travail	449
▪ Maintenances	692
Total	1 141

Note 7 Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance à la clôture de l'exercice se décomposent comme suit :

	€
▪ Prestations facturées d'avance	112 492
Total	112 492

Note 8 Capitaux propres

Le capital social est composé de 12 000 actions de 26.50 € chacune, intégralement libérées.

Note 9 Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges se décomposent comme suit :

€	Montant à l'ouverture	Dotations	Reprise (provision utilisée)	Reprise (provision non utilisée)	Montant à la clôture
▪ Perte à terminaison	0 €	35 044 €	0 €	0 €	35 044 €
▪ Indemnités de retraite	90 336 €	7 379 €	0 €	0 €	97 715 €
Total	90 336 €	42 423 €	0 €	0 €	132 759 €

Note 10 Etat des créances et dettes

Classement par échéances : voir tableau 2057 en annexe

Note 11 Charges à payer

Les charges à payer à la clôture de l'exercice se décomposent comme suit :

	€
▪ Fournisseurs, factures non parvenues	52 718
▪ Personnel, provision pour congés à payer	160 232
▪ Personnel, provision pour primes à payer	26 171
▪ Etat, impôts et taxes à payer	49 732
▪ Frais bancaires	325
Total	289 178

Note 12 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est comptabilisé selon la méthode de l'achèvement, il est constaté lors de la réception des travaux exécutés.

	€
▪ France	4 103 943
▪ Etranger	560 711
Chiffre d'affaires	4 664 654

Note 13 Résultat exceptionnel

Les principaux éléments du résultat exceptionnel sont les suivants :

	Charges (€)	Produits (€)
▪ Régularisation subvention BPI France		4 777
▪ Pénalités	1 345	
▪ Dégrèvement taxe CET	-23 097	
▪ Rappel CFE 2015 à 2018	31 019	
Total	9 267	4 777

Note 14 Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi

Le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE), a été comptabilisé en diminution des charges de personnel (cotisations sociales) pour un montant de 29 538 €.

Note 15 Impôt sur les sociétés

La société 2MCP est entrée dans le périmètre d'intégration fiscale de la société mère (RDPI) depuis le 1^{ER} Octobre 2016.

En application de la convention, chaque société détermine sa charge d'impôt comme en l'absence d'intégration fiscale. La charge d'impôt comptabilisée par la société 2MCP s'élève à 83 090 €.

La ventilation de l'impôt sur les sociétés entre le résultat courant et le résultat exceptionnel est la suivante :

Résultat	Avant impôt	Impôt	Résultat Net
▪ Courant	531 031 €	84 587 €	446 444 €
▪ Exceptionnel	- 4 490 €	- 1 497 €	- 2 993 €
Total	526 541 €	83 090 €	443 451 €

Note 16 Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires inscrits dans les charges de l'exercice au titre de la mission de contrôle légal des comptes, s'élèvent à 7 052 €.

Note 17 Eléments relatifs aux parties liées

Toutes les transactions réalisées entre les parties liées sont des opérations internes au groupe et conclues à des conditions normales de marché.

La société n'a consenti aucun engagement financier à l'égard d'entités liées.

Note 18 Ventilation de l'effectif moyen

L'effectif moyen de l'exercice est de :

Cadres et dirigeants	5
Employés	18
Total	23

Note 19 Engagements pris au titre des indemnités de fin de carrière

L'engagement de la société en matière d'indemnité de fin de carrière est évalué à 97 715 € à la date de clôture. Cette dette actuarielle a été évaluée à partir des paramètres suivants :

- Départ à l'initiative du salarié 65 ans
- Augmentation annuelle des salaires 2 %
- Taux de turnover 2 % faible
- Cotisations sociales cadres 45 %
- Cotisations sociales non cadres 40%
- Taux d'actualisation 2 %
- Table de mortalité TG 05

Cette dette actuarielle est intégralement provisionnée dans les comptes.

Note 20 Engagements hors bilan

Engagements pris en matière de crédit bail

		CREDITS BAUX (Décret 83-1020 du 29 novembre 1983 - article 53)		
EXERCICE	30/09/2018	INSTALLATIONS MATERIEL ET OUTILLAGES	MATERIELS DE TRANSPORT	TOTAUX
VALEUR D'ORIGINE			26 308	26 308
AMORTISSEMENTS				
	Cumuls exercices antérieurs		8 315	8 315
	Dotation de l'exercice		5 247	5 247
	TOTAL		13 562	13 562
REDEVANCES PAYEES				
	Cumuls exercices antérieurs		10 399	10 399
	Exercice		4 356	4 356
	TOTAL		14 755	14 755
REDEVANCES RESTANT A PAYER				
	à 1 an au plus		4 356	4 356
	plus d'1 an - de 5 ans		5 990	5 990
	plus de 5 ans			
	TOTAL		10 347	10 347
VALEUR RESIDUELLE				
	à 1 an au plus			
	plus d'1 an - de 5 ans		526	526
	plus de 5 ans			
	TOTAL		526	526
MONTANT PRIS EN CHARGE DANS L'EXERCICE			4 356	4 356

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : <u>Société 2MCP SASU</u>										Néant <input type="checkbox"/> *		
CADRE A												
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES. (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*												
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice			Augmentations : dotations de l'exercice			Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement			TOTAL I			CY			EL		EM	
Autres immobilisations incorporelles			TOTAL II			PE			30 344		PF	
									39		PG	
Terrains			PI			PJ			PK		PL	
Constructions			Sur sol propre			PM			PN		PO	
			Sur sol d'autrui			PR			FS		PT	
Inst. générales, agencements et aménagements des constructions			PV			160 294			PW		PX	
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ			235 669			QA		QB	
Autres immobilisations corporelles			Inst. générales, agencements, aménagements divers			QD			49 805		QE	
			Matériel de transport			QH			66 437		QI	
Matériel de bureau et informatique, mobilier			QL			84 777			QM		5 830	
Emballages récupérables et divers			QP						QR		QS	
TOTAL III			QU			596 983			QV		32 049	
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)			ON			627 328			OP		32 087	
									OQ		629 032	
									OR		659 415	
CADRE B												
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES												
Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		
Frais établissement		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6	N7	N8	N9	N10
TOTAL I												
Autres immob. incorporelles		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1	Q2	Q3	Q4	Q5
TOTAL II												
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8	Q9	Q10	Q11	Q12
Constructions		Sur sol propre		R1	R2	R3	R4	R5	R6	R7	R8	R9
		Sur sol d'autrui		R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4	S5	S6
Inst. techniques mat. et outillage		S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2	T3	T4	T5	T6
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9	T10	T11	T12	T13
Autres immobilisations corporelles		Inst. générales, agencements am. divers		U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7	U8	U9
		Matériel de transport		U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5	V6	V7
Mat. bureau et inform. mobilier		V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3	W4	W5	W6	W7
Emballages récup. et divers		W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1	X2	X3	X4	X5
TOTAL III		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8	X9	X10	X11	X12
Frais d'acquisition de titres de participations		NL			NM			NO				
TOTAL IV												
Total général (I+II+III+IV)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV				
Total général non venant de participations		NP + NQ + NR	NW		Total général non venant de participations (NS + NT + NU)	NY		Total général non venant de participations (NW - NY)	NZ			
CADRE C												
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*				Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à étaler								Z9		Z8		
Primes de remboursement des obligations								SP		SR		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Dossier N° 000163 en Euros.

CHRISTIAN BENARD EXPERTISE COMPTABLE



Signature

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code Général des Impôts)Désignation de l'entreprise : Société 2MCP SASUNéant *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	LI	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C
		- corporelles	6E	6F	6G
		- titres mis en équivalence	O2	O3	O4
		- titres de participation	9U	9V	9W
		- autres immobilisations financières(1)*	O6	O7	O8
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF	UG	
	- financières	UG	UH	UI	
	- exceptionnelles	UJ	UK	UL	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

8

**ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE ***

DGFIP N° 2057 2018

Formulaire obligatoire (article 53
A du Code Général des Impôts)

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRANT Informations

Désignation de l'entreprise : <u>Société 2MCP SASU</u>		Néant <input type="checkbox"/> *					
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT	1 276	UV	1 276	UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA					
	Autres créances clients	UX	1 726 801		1 726 801		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)	ZI					
	Personnel et comptes rattachés	UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	20 324		20 324	
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	48 543		48 543	
	Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN				
		Divers	VP				
	Groupe et associés (2)	VC	127 849		127 849		
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	5 934		5 934		
	Charges constatées d'avance	VS	1 141		1 141		
	TOTAUX		VT	1 931 868	VU	1 931 868	VV
RENOIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y					
Autres emprunts obligataires (1)		7Z					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	325		325		
	à plus de 1 an à l'origine	VH					
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A					
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	595 470		595 470		
Personnel et comptes rattachés		8C	174 583		174 583		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	120 705		120 705		
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E					
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	138 010		138 010		
Obligations cautionnées		VX					
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	30 306		30 306		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J					
Groupe et associés (2)		VI	458 280		458 280		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	3 130		3 130		
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ					
Produits constatés d'avance		8L	112 492		112 492		
TOTAUX		VY	1 633 302	VZ	1 633 302		
RENOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL		
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Dossier N° 000163 en Euros.

CHRISTIAN BÉNARD EXPERTISE COMPTABLE



In Extenso

S.A.S 2MCP

Siège social : ZI des Bouquières
25400 - EXINCOURT

Rapport du commissaire aux comptes sur l'augmentation de capital réservée aux salariés

Assemblée générale du 26 Mars 2019

A l'associé unique,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L.225-135 et suivants du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription dans la limite de 3% du capital social, réservée aux salariés adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise de votre société, opération sur laquelle vous êtes appelé à vous prononcer.

Cette augmentation de capital est soumise à votre approbation en application des dispositions des articles L.225-129-6 du Code de commerce et L.3332-18 et suivants du Code du travail.

Votre président vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer pour une durée de cinq ans le pouvoir de fixer les modalités de cette opération et vous propose de supprimer votre droit préférentiel de souscription.

Il appartient au président d'établir un rapport conformément aux articles R.225-113 et R.225-114 du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du président relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de l'augmentation de capital proposée, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission données dans le rapport du président.



Les conditions définitives de l'augmentation du capital n'étant pas fixées, nous n'exprimons pas d'avis sur celle-ci et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'article R.225-116 du Code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire lors de l'utilisation de cette délégation par votre président.

ALENÇON, le 22 Mars 2019
Le commissaire aux comptes
IN EXTENSO ORNE


Nicolas COURTEAUX

2 M.C.P.
Société par actions simplifiée
au capital de 318 000 euros
Siège social : Z.I. Les Bouquières
25400 EXINCOURT

RCS BELFORT 400 870 333

DECISION DE L'ASSOCIEE UNIQUE

DU 26 MARS 2019

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE

CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2018

RESOLUTION PROPOSEE

L'associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice, soit 443 451,41 € de la façon suivante :

- Au compte de réserves facultatives, 193 451,41 €,
- à la distribution d'un dividende de 250 000 €, soit 20,83 € par titre. Ce dividende n'est pas éligible à l'abattement de 40 % prévu par l'article 158-3 du C.G.I.

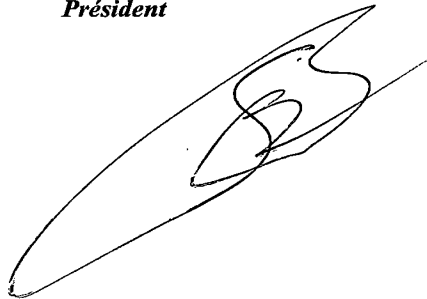
RESOLUTION ADOPTEE

L'associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice, soit 443 451,41 € de la façon suivante :

- Au compte de réserves facultatives, 193 451,41 €,
- à la distribution d'un dividende de 250 000 €, soit 20,83 € par titre. Ce dividende n'est pas éligible à l'abattement de 40 % prévu par l'article 158-3 du C.G.I.

**COPIE CERTIFIÉE
CONFORME**

Pour copie certifiée Conforme
Philippe PETIT
Président



CHRISTIAN BENARD - EXPERTISE COMPTABLE

DOMINIQUE DUVAL - BENOIT BOUCLY - NICOLAS CRIBIER
EXPERTS COMPTABLES - COMMISSAIRES AUX COMPTES

*Greffe du Tribunal de Commerce
RCS
1 Rue Morimont
90000 BELFORT*

Dossier : SAS 2MCP

Le 26 Mars 2019

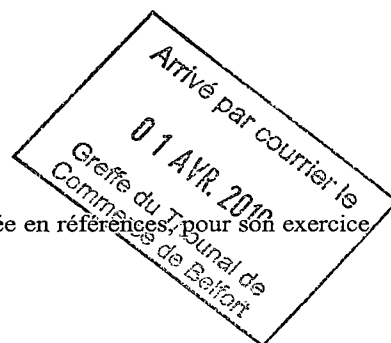
Monsieur le Greffier,

Je vous prie de trouver ci-joint, concernant la société citée en références, pour son exercice clos le 30 Septembre 2018 :

- un exemplaire du bilan et de l'annexe,
- un exemplaire du rapport général du Commissaire aux Comptes,
- un exemplaire de la résolution votée par l'Assemblée relative à l'affectation du résultat de l'exercice,
- un chèque de 45,73 € à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce.

Je vous en souhaite bonne réception et vous prie de recevoir, *Monsieur le Greffier*, l'assurance de mes meilleurs sentiments.

B. BOUCLY



S.A.R.L. au capital de 300 000 euros
Inscrite au Tableau de l'Ordre de la Région Rouen-Normandie - Membre de la Compagnie Régionale de Rouen

25, rue Gabriel Vallée - B.P. 637
27306 BERNAY CEDEX
Accès Véhicules : 13 bis, rue Gaston Follope

Tél : 02.32.47.30.40 - Fax : 02.32.43.56.31
E.mail : experts.comptables@cabinet-benard-duval.com

R.C.S. : BERNAY 310 187 554
SIRET : 310 187 554 00038
APE : 6920Z

